

Plainte escroquerie et travail au noir

Par Pascalout, le 22/10/2019 à 09:56

Bonjour,

Suite à ma plainte déposé auprès du Procureur, il a transmis pour enquête préliminaire. Convoqué comme **victime** et auditionné comme **témoin**. Je reçois un mail de l'enquêteur en m'informant qu'après investigations et avis au magistrat de permanence votre requête est classée sans suite pour absence d'infraction pénale. Les faits relèvent du tribunal civil ou commercial. J'ai demandé à mes témoins ainsi qu'à l'Inspection du Travail qui a fait le contrôle et le rapport qui stipule que je travaillais s'ils avaient été convoqués. Tous mes témoins sont catégoriques qu'ils n'ont jamais été convoqués et ni eu de contact avec la Gendarmerie concernant le travail dissimulé. **J'ai jamais été signifié par un Magistrat de cet avis.**

Dans l'email l'enquêteur de **prétend avoir faits des investigations**, je me demande ou et **lesquels** car n'ayant convoqué ou contacté aucuns de mes témoins. **Aucuns mandataires et aucuns témoins n'ont jamais été auditionnés. Il se rend lui-même menteur.**

Comment donner suite à ma plainte

Merci de votre réponse Cordialement

Par morobar, le 22/10/2019 à 16:29

Bonjour,

Lettre au doyen des juges d'instruction (au TGI local.)

Mais dans cette lettre j'éviterai d'écrire que le procureur est une sombre crapule, un sale menteur et les flics des pourris de la dernière espèce.	